

# ST BENOIT LA FORET

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 07 Février 2013

L'an deux mille treize, le sept février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le trente-et-un janvier deux mille treize, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

**Etaient présents (11)** : Mr Didier GUILBAULT, Mr Jean-Charles CARRE, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mr Thierry BENOIST, Mr Roger AUPETIT, Mr Jean-Michel CASSAGNE, Mr René DAUDIN, Mr Gilles FIÉ, Mme Marylène PERRIGAULT, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES,

**Etaient absents représentés (3)** :

Mme Sylvie JAILLOUX pouvoir à Mme Chantal PERIN-BESNARD  
Mr Eric MOUTARDIER pouvoir à Mr Thierry BENOIST  
Mme Chantal PACHET pouvoir à Mr Didier GUILBAULT

---

### Monsieur Thierry BENOIST a été élu secrétaire de séance

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur les comptes rendus du 27 Novembre et du 13 Décembre 2012.

En l'absence de remarque, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

**1. Marché public : Aménagement des abords de la Mairie, de la salle des Fêtes, de l'Eglise et de la Poste – 037 210 001/2013 :**

Vu le rapport de présentation du marché en date du 28 Janvier 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à l'aménagement des abords de la Mairie, de la salle des Fêtes, de l'Eglise et de la Poste,

✧ Lot N° 1 : Voirie – Terrassements – Eaux pluviales

Entreprise HEGRON - Montant du marché : 71 296 € HT

✧ Lot N° 2 : Eclairage Public

Entreprise INEO RESEAUX CENTRE - Montant du marché : 24 955 € HT

✧ Lot N° 3 : Aménagements Paysagers

Entreprise CAP VERT PAYSAGE - Montant du marché : 44 962.60 € HT

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant leurs avenants,

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

Pendant les travaux, les associations ou les particuliers qui ont loué la salle des fêtes bénéficieront de la gratuité du chauffage pour les associations, et pour les particuliers le week-end sera facturé au tarif d'une journée.

## **2. Convention ATESAT– 037 210 002/2013:**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La commune bénéficie depuis 2007, renouvelée en 2010, de la mission d'Assistance Technique de l'Etat pour la Solidarité et l'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour la conseiller et l'assister dans la gestion de la voirie et dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat.

La convention annuelle reconductible 2 années, est arrivée à son terme au 31 Décembre 2012.

La collectivité étant toujours éligible à cette prestation selon les critères de population et de ressources fiscales de l'année 2011, peut continuer à bénéficier de cette prestation en demandant la mise en place d'une nouvelle convention pour la période 2013-2015.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer une convention avec l'Etat, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de la mer, définissant les conditions de la mission technique fournie par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention proposée par l'Etat, dans le cadre de l'ATESAT.

- Autorise Monsieur le Maire à représenter la commune pour la signature de ladite convention fixée pour la période 2013-2015.

## **3. Questions diverses :**

- Indemnité Melle POITRENAUD – 037 210 003/2013 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre d'une évaluation en milieu de travail, Melle POITRENAUD Pauline a effectué un stage du 14 Janvier 2013 au 25 Janvier 2013, au secrétariat de la Mairie.

Cette prestation sera facturée à Pôle Emploi de CHINON pour un montant de 70 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à émettre le titre correspondant

- Dit que cette indemnité sera reversée en totalité à Melle POITRENAUD Pauline.

- Course La Roue Tourangelle : passera dans notre commune le 21 Avril 2013, il faudra des bénévoles pour la sécurité, présence de personnes à chaque carrefour.

- Local - Maison des Associations : une infirmière libérale recherche un local pour s'installer sur la commune, possibilité du local dans la maison des associations (salle à droite du bâtiment), Monsieur le Maire propose de contacter la personne pour lui proposer le local. Si ce local convient, une porte devra être ouverte, travaux à déclarer avec le permis de construire du préau.

- Subvention Etat Civil : à partir de 2013, la commune percevra une subvention de la communauté de communes d'un montant de 9 100 €.

- Logement de fonction de l'école : lors du prochain conseil municipal, une décision devra être prise pour la rénovation du logement de l'école avec l'éventuelle mise en œuvre de la compétence communautaire concernant le logement social.

- Rythmes scolaires : la décision concernant la date de mise en œuvre de la réforme scolaire sera prise lors de notre prochain conseil. Pour information les maires de RIVARENNES et RIGNY-USSE ne semblent pas favorables à une mise en place pour la rentrée 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 00.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 11 Février 2013

Le Secrétaire de séance,  
**Thierry BENOIST**

Le Maire,  
**Didier GUILBAULT**